

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau concours*.

CIRCULAIRE N°1312/DEF/CoFAT/DF/BC/RD relative au concours unique d'admission dans les écoles de formation des officiers des corps techniques et administratifs des armées en 2008 (recrutement direct).

Du 14 novembre 2007

NOR D E F T 0 7 5 2 6 9 5 C

Références :

Arrêté du 6 janvier 2003 (JO du 25, p. 1518 ; BOC, 2003, p. 1336. ; BOEM 321.2, 621-1.2.2.2, 651.2.2, 770.1.4.1, 815.2.6) modifié.
Instruction n° 390/DEF/EMA/CAB du 9 mai 2003 (BOC, 2003, p. 6989. ; BOEM 321.2, 614.1.2.3, 621-1.2.2.2, 770.1.4.1, 815.2.6) modifiée.

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 1975/DEF/COFAT/DF/BC/RD du 23 octobre 2006 (BOC/PN 4, 2007, texte 1.).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 770.1.

Référence de publication : BOC N°33 du 21 décembre 2007, texte 27.

La présente circulaire définit les modalités d'organisation des épreuves, la composition du jury et du secrétariat du concours unique d'admission dans les écoles de formation des officiers des corps techniques et administratifs (CTA) des armées en 2007.

Les conditions de candidature ainsi que la nature et le programme des épreuves font l'objet des textes cités en référence.

1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

1.1. Admissibilité.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 3 et 4 avril 2008. Les modalités générales en sont précisées en annexe I.

1.2. Admission.

Les épreuves d'admission se dérouleront entre le 17 et le 27 juin 2008. Les modalités générales en sont précisées en annexe II.

1.3. Résultats.

La diffusion des résultats est prévue par internet : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr> le 14 mai 2008 pour l'admissibilité et le 9 juillet 2008 pour l'admission (dates prévisionnelles susceptibles d'être modifiées).

Un courrier notifiant les résultats sera également adressé à chaque candidat.

2. DOSSIERS DE CANDIDATURE DES CANDIDATS.

Les candidats doivent remplir les conditions de candidature fixées par les textes cités en référence. Le dossier de candidature et tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du bureau concours du commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT/BC) (tél. : 01.41.93.34.28) et sur internet : [http : //www.cofat.terre.defense.gouv.fr](http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr).

Les fiches de candidatures doivent être adressées au plus tard le 1er mars 2008 au :

Commandement de la formation de l'armée de terre / bureau concours

Section recrutement-direct

BP 120 - 00466 Armées

3. CHAPITRE D'IMPUTATION.

Pour les candidats militaires uniquement, le code à utiliser pour l'imputation budgétaire des dépenses afférentes à ces déplacements est le suivant : MPA : 178 2-26 ; BOP : 178 11 C ; OBI : 3 5080 4 ; code autorité : TPP02 ; code activité : 171/E.

Pour les candidats civils, ces dépenses sont à la charge des intéressés.

4. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n°1975/DEF/CoFAT/DF/BC/RD du 23 octobre 2006 relative au concours unique d'admission dans les écoles de formation d'officiers des corps techniques et administratifs en 2007 (recrutement direct) est abrogée.

*Le général de corps d'armée,
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP.

**ANNEXE I.
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.**

Le CoFAT / BC est chargé de l'organisation des épreuves. Une note-express à paraître sous timbre CoFAT mi-mars 2008 en précisera les modalités.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront dans un centre d'examen en région parisienne, dont l'adresse sera précisée ultérieurement (site Internet : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr>).

L'ouverture d'un centre dans les départements d'outre-mer, collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie reste subordonnée au nombre de candidats.

1. HORAIRES DES ÉPREUVES.

Les modalités, la nature et le programme de ces épreuves sont précisés à l'annexe I de l'arrêté cité en référence.

DATES	HORAIRES	ÉPREUVE
3 avril 2008	8 heures à 12 heures	Culture générale
	14 heures à 17 heures	Langue vivante
4 avril 2008	8 heures à 12 heures	Épreuve au choix du candidat : droit, mathématiques ou sciences économiques

2. CONVOCATION DES CANDIDATS.

La liste des candidats autorisés à concourir sera diffusée sous le timbre du CoFAT début mars 2008 et transmise à la région terre Ile-de-France (RTIDF).

La convocation des candidats pour les épreuves d'admissibilité est à la charge du commandant de la RTIDF. Tous les candidats seront mis en route de manière à se présenter au centre d'examen le 1er jour des épreuves pour 7h30.

3. COMMISSION DE SURVEILLANCE.

La surveillance des épreuves écrites est assurée par une commission dont les membres sont désignés, à la demande du CoFAT, par les RT, la délégation générale pour l'armement (DGA), la gendarmerie, le service de santé des armées (SSA) et le service des essences des armées (SEA).

3.1. Composition.

Cette commission a la composition suivante :

DATES	POSTE	GRADE / PROFIL	NOMBRE	DÉSIGNATION À LA CHARGE DE
2 avril 2008 (préparation), 3 et 4 avril 2008 (épreuves)	Président	Officier supérieur	1 titulaire + 1 suppléant	RTIDF
	Responsable de salle	Capitaine	3 titulaires + 2 suppléants	RTIDF
	Surveillant	Sous-officier supérieur	1 titulaire + 1 suppléant par RT	RTNO / RTSO RTSE / RTNE
				DCSSA

	Sous-officier supérieur ou personnel civil	2 titulaires + 1 suppléant	
		2 titulaires + 1 suppléant	DGA
		1 titulaire + 1 suppléant	DCSEA
		1 titulaire + 1 suppléant	DGGN

3.2. Désignation.

Les grade, nom, prénom, et formation d'emploi des membres de la commission de surveillance sont à transmettre (par courrier ou message) au CoFAT / BC avant le 8 février 2008.

Adresse postale : CoFAT / bureau concours - BP 120 - 00466 Armées.

Adresse télégraphique : COFAT CONCOURS VINCENNES.

Tél : 01.41.93.34.45, PNIA : 821 941 34 45, Fax : 821 941 34 41 ou 01.41.93.34.41.

3.3. Convocation.

Pour la présentation de la mission et la préparation des salles, les membres titulaires désignés se présenteront au CoFAT /BC (Fort-Neuf de Vincennes) le mercredi 2 avril 2008 à 14h00.

La mission de la commission s'achèvera le 4 avril 2008 à l'issue de la réintégration des copies.

ANNEXE II.
ÉPREUVES D'ADMISSION.

1. ORGANISATION DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admission se dérouleront au lycée militaire de Saint-Cyr-l'École du 17 au 27 juin 2008.

Les candidats admissibles seront répartis en séries et convoqués aux épreuves d'admission par courrier écrit à paraître sous timbre CoFAT dès signature des résultats de l'admissibilité (prévue le 14 mai 2008).

Les dates de convocation des candidats seront également indiquées sur internet : [http : //www.cofat.terre.defense.gouv.fr](http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr) à l'occasion de la publication de la liste d'admissibilité.

2. NATURE DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admission sont précédées d'une réunion d'information sur les divers corps techniques et administratifs. À l'issue de cette réunion, les candidats remettent au secrétariat du jury une fiche de déclaration d'option dont le modèle figure en annexe II de l'arrêté cité en référence, par laquelle ils font connaître l'ordre de leur préférence entre les différents corps techniques et administratifs ouverts aux concours et auxquels ils peuvent accéder en fonction de leur aptitude physique. Cette option est irrévocable.

2.1. Épreuve orale d'entretien.

Durée : 40 min environ, préparation non comprise ; coeff. 30.

Cette épreuve se déroule sous la forme d'un entretien avec un officier supérieur de chaque armée, direction et service ayant ouvert une ou plusieurs places au concours, dont le président et le vice-président du jury.

Cette épreuve vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier au regard de sa personnalité et de sa motivation, ainsi que sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Le candidat tire au sort deux sujets sur un thème général se rapportant à des idées ou des faits dont la connaissance est nécessaire à la compréhension du monde moderne, dont l'un se rapporte à la défense. Il traite au choix l'un d'entre eux.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de quarante minutes. Il expose ensuite le sujet choisi pendant dix minutes environ. L'épreuve se poursuit sous la forme d'un entretien de trente minutes environ avec les examinateurs.

2.2. Épreuves sportives.

Coefficient 10.

Elles comprennent :

- un grimper de corde lisse d'une hauteur de 5 mètres ;
- une course de demi-fond de 3000 mètres ;
- une course de vitesse de 50 mètres ;
- une épreuve de natation de 50 mètres.

**ANNEXE III.
SECRETARIAT ET JURY DU CONCOURS.**

1. BESOINS POUR LE SECRETARIAT DU CONCOURS.

La désignation du personnel d'active (suppléants) est à la charge des RT. Les noms sont à fournir pour le 9 février 2008, par message adressé à COFAT CONCOURS VINCENNES.

Attention : il est impératif que les « bureauticiens » maîtrisent le logiciel « Excel ».

La désignation des titulaires [engagés à servir dans la réserve (ESR)] est à la charge du CoFAT.

PÉRIODES DE PRÉSENCE DU SECRETARIAT EN 2007 (JOURS « INCLUS »)	LIEU	FONCTION PROFIL	NOMBRE	
			TITULAIRES (ESR)	SUPPLÉANTS (ACTIVE)
1. Du 3 au 21 mars	Les périodes 1, 2, 3, 5 et 6 se déroulent au CoFAT /BC à Vincennes.	Chef du secrétariat : capitaine	1	1 à la charge de la RTSO
2. Du 25 mars au 4 avril		Bureauticien : sous-officier supérieur	1	1 à la charge de la RTSE
3. Du 28 avril au 16 mai		La période 4 de déroule au lycée militaire de Saint-Cyr-l'École.	Secrétaire : sous-officier supérieur	1
4. Du 13 au 27 juin				
5. Du 30 juin au 4 juillet				
6. Du 7 au 11 juillet				

Code imputation budgétaire : MPA : 178 2-26 ; BOP : 178 11 C ; OBI : 3 5080 4 ; code autorité : TPP02 ; code activité : 171/F.

2. BESOINS POUR LE JURY DU CONCOURS.

Les membres du jury sont désignés par le ministre de la défense sur proposition du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT), à l'exception du médecin des armées et de la commission des épreuves sportives (désignés par le CoFAT).

Les demandes de nomination pour l'ensemble du jury seront adressées par le CoFAT / BC au cabinet de l'état-major de l'armée de terre (EMAT / CAB). Les décisions de nomination par l'EMAT / CAB devront parvenir au CoFAT /BC pour le 15 février 2008.

2.1. Présidence du concours (admissibilité et admission).

FONCTION	BESOIN	GRADE	À FOURNIR AU COFAT/BC POUR LE 30 NOVEMBRE PAR
Président	1 titulaire 1 suppléant	Officier général	À la charge du CoFAT / BC
Vice-président	1 titulaire 1 suppléant	Colonel ou lieutenant-colonel	SEA

2.2. Admissibilité.

Calendrier des travaux :

- 8 ou 9 avril 2008 : perception des copies (au CoFAT / BC) ;
- du 10 au 29 avril 2008 : correction des épreuves ;
- 30 avril 2008 : retour des copies corrigées (au CoFAT / BC) ;
- 6 mai 2008 : commission d'admissibilité (au CoFAT / BC).

FONCTION	BESOINS	MATIÈRE	OBSERVATIONS
Professeur civil concepteur / correcteur	2	Culture générale	À la charge du CoFAT/BC
Professeur civil concepteur / correcteur	2	Mathématiques	
Professeur civil concepteur / correcteur	2	Sciences économiques	
Professeur civil concepteur / correcteur	2	Droit	
Professeur civil concepteur / correcteur	1	Allemand	
Professeur civil concepteur / correcteur	1	Anglais	
Professeur civil concepteur / correcteur	1	Italien	
Professeur civil concepteur / correcteur	1	Espagnol	
Professeur civil concepteur / correcteur	1	Arabe moderne	
Professeur civil concepteur / correcteur	1	Russe	

2.3. Admission.

Calendrier des travaux :

- mi-mai 2008 : réunion de préparation des épreuves d'admission (au CoFAT/BC) ;
- du 17 au 27 juin 2008 : épreuves au lycée militaire de Saint-Cyr-l'École ;
- 27 juin 2008 : commission d'admission (au CoFAT/BC).

FONCTION	BESOIN	GRADE ET DIPLÔME REQUIS	À FOURNIR AU CoFAT/BC POUR LE 30 NOVEMBRE 2007 PAR
Admission : épreuve orale d'entretien :	1 titulaire	Officier supérieur	DPMAT/BCM concours
- Examineur CTA T armée de terre	1 suppléant		DCSSA
- Examineur CTA SSA			DCSEA
- Examineur CTA SEA			DGA
- Examineur CTA DGA			DGGN
- Examineur CTA GEND			
Médecin des armées (1)	1 titulaire	Officier	DCSSA
(Commission d'aptitude physique)	1 suppléant		
Président de la commission d'aptitude physique (1)	1 titulaire	Officier	DPMAT/BCM concours
	1 suppléant	DT EPMS	
Examineur des épreuves sportives d'admission.	1 titulaire	Officier ou sous-officier spécialité EPMS	

1 suppléant

(1) Si possible, médecin des armées et officier des sports du lycée militaire de Saint-Cyr-l'École.

Les messages ou lettres de désignation seront adressés au bureau concours par les directions avant le 30 novembre 2007 et devront comporter les renseignements suivants : poste (titulaire ou suppléant), nom et prénom, grade ou titre (clair et abrégé), n° identifiant défense, sexe, arme et domaine de gestion, unité d'appartenance (adresse, adresse télégraphique, n° France Télécom et PNIA, adresse intraterre) et diplôme(s) détenu(s).